

Message destiné à madame Louise Coll et au maire Serge Gendron

Bonjour Mme Coll et M. Gendron,

Après avoir été informés hier midi par M. Serge Gendron, que suite à une erreur cléricale faite par la personne à la municipalité dans la préparation du document d'entente, il y a un parmi les 6 paragraphes prévus qui manque à l'article 1.2 *Intégrité du réseau*, nous vous confirmons par la présente que nous sommes d'accord avec les obligations contenues dans ce paragraphe manquant et vous pouvez considérer qu'il fait partie de l'entente. Le paragraphe en question aurait dû s'insérer après les 2 premiers paragraphes et se lit :

"En fonction de l'inventaire qui sera dressé, le PROMOTEUR s'engage à remettre les chemins identifiés dans leur état original, dans la mesure requise le certificat d'autorisation émis pour le PROJET au PROMOTEUR, le cas échéant, et dans la mesure où leur détérioration résulte des travaux effectués pour le compte du PROMOTEUR dans le cadre du PROJET. Le présent alinéa s'applique autant pour les travaux de construction, que d'entretien et de démantèlement des éoliennes."

Veuillez confirmer que vous avez bien reçu le présent memo et qu'il a été distribué à qui de droit au sein du Conseil.

Louis Gagnon

N.B. Nous sommes étonnés de l'ampleur de la couverture médiatique entourant cette affaire sans conséquence, et croyons que le tout aurait pu être réglé auparavant par une simple conversation entre nos 2 organisations.

*A l'attention de : Mathieu St-Onge
L'entente avec Groupe Axor.*